



SUD Lutte de Classes éducation

166 cours Berriat - 38000 Grenoble

Tél. : 04 76 09 67 76 / 06 95 13 30 70

acad-grenoble@sud-luttedefclasses-education.org

<https://sud-luttedefclasses-education.org>

16 octobre 2022

La tentation de l'esclavage

SUD Lutte de Classes éducation est saisi par de nombreux collègues précaires sur des questions qui semblent être une frivolité pour l'administration quand il s'agit simplement de vivre voire de survivre pour ces personnels.

Lorsqu'ils ont un trop-perçu (et dans leur situation l'expression prête à rire) en cas d'arrêt maladie, **les ponctions qui sont effectuées sur leurs malheureux salaires ne leurs permettent tout simplement plus de faire face à leurs besoins vitaux.** Elles sont de plus faites en dépit du droit qui oblige à ne prélever que petit à petit ce qui est dû, certain-es se retrouvent donc plusieurs mois sans salaire, sans avoir été prévenu-es. Ils sont par ailleurs **confrontés à un système kafkaïen** qui en plus d'ignorer les urgences vitales est d'une complexité redoutable. Et quand, au bout de leurs peines, ils ont réussi à identifier le service ou la personne qui pourrait les renseigner, ils sont souvent confrontés à son absence ou au mépris.

Que dire encore des **non-renouvellements soumis à l'arbitraire** et au discrétionnaire le plus complet ?

Des coordinations de PIAL ou chef de PIAL, il faut en cirer des chaussures pour avoir le droit de vivre et de percevoir un salaire... ne parlons même pas de reconnaissance.

Comment écouter les lamentations de ceux qui orchestrent cette exploitation et qui évoquent les difficultés de recrutement sans avoir les tympanes qui cèdent. **Recrutement** qui lui-même est un **parcours du combattant**, avoir son contrat signé en temps et en heure est un exploit et le nombre d'heures qui y est inscrit ne correspond souvent qu'à des temps partiels imposés. Quant aux **primes qui sont dues** (indemnité compensatrice CGS, prime REP ...), les avoir peut relever là encore du parcours du combattant.

Quant, à bout de force et dégoûtés du métier, non par les élèves mais par l'institution et l'administration, ces personnels quittent, de guerre lasse, l'éducation nationale, ils ne savent pas qu'ils ne sont pas encore arrivés au bout de leurs peines. Ils devront attendre parfois plusieurs mois leurs documents pour pôle emploi et **se voient souvent refuser le chômage pour des raisons de petits arrangements avec la loi.** En effet, c'est l'éducation nationale qui paie les indemnités de chômage à ses anciens personnels, et elle préfère s'y soustraire.

Autant le dire sans détour, notre institution devrait relancer l'esclavage cela dissiperait toute ambiguïté.

Quant aux personnels titulaires qui côtoient ces collègues, ils peuvent d'abord les assurer de leur solidarité la plus élémentaire en refusant qu'ils soient ballottés, malmenés par des cheffillons rongés par la vanité ou des personnels eux-mêmes non formés et débordés. Ils peuvent aussi les accompagner physiquement auprès de ces caciques, cela change souvent le rapport de force. Enfin, nous devrions réclamer constamment la **titularisation sans conditions des précaires ainsi que la formation afférente à leur prise de fonction.**